



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 27 janvier 2022

Objet de la délibération

**APPEL A PROJETS POUR UN SOCLE NUMERIQUE DANS LES ECOLES
ELEMENTAIRES : CONVENTION AVEC L'ÉTAT**

Le vingt-sept janvier deux mille vingt-deux à 18 H 30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT, légalement convoqué le vingt janvier deux mille vingt-deux, réuni au lieu de ses séances, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Michèle DOLLÉ, Maire

Etaient présents :

Michèle DOLLÉ , Yves GUYOT , Nadia SOUFFOY , Pascal LE LIBOUX , Claudine CORPART , Joël TRÉCANT , Valérie MAHÉ , Julian PONDAVEN , Lisenn LE CLOIREC , Marie-Françoise CÉREZ , Frédéric TOUSSAINT , Peggy CACLIN , Roselyne MALARDÉ , Philippe PERRONNO , Martine JOURDAIN , Jacques KERZERHO , Jean-François LE CORFF , Stéphane LOHÉZIC , Tiphaine SIRET , Gwendal HENRY , Yves DOUAY , Fabrice LEBRETON , Aurélia HENRIO , Pierre-Yves LE BOUDEC , Julien LE DOUSSAL , Michèle LE BAIL , Christian LE BOULAIRE , Guillaume KERRIC , Alain HASCOËT .

Absents excusés ayant donné pouvoir :

André HARTEREAU à Michèle DOLLÉ , Laure LE MARÉCHAL à Tiphaine SIRET , Anne-Laure LE DOUSSAL à Marie-Françoise CÉREZ , Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ à Fabrice LEBRETON .

Absent(s) :

Madame la Présidente déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire. Madame Pascal LE LIBOUX désignée pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Service Informatique -Technologie de
l'Information

N° 2022.01.014

APPEL A PROJETS POUR UN SOCLE NUMERIQUE DANS LES ECOLES ELEMENTAIRES :
CONVENTION AVEC L'ÉTAT

Rapporteur : Valérie MAHÉ

Dans le cadre du plan de relance, l'État, via le Ministère de l'Éducation Nationale de la Jeunesse et des Sports a lancé le 14 janvier 2021, un appel à projets visant à créer un Socle Numérique pour les Écoles Élémentaires (SNEE)

Seules les Collectivités étaient autorisées à candidater pour les écoles de leurs territoires. La Ville d'Hennebont a ainsi déposé un projet en mars 2021, visant à l'équipement des écoles de son territoire (5 écoles publiques et 4 écoles privées sous contrat).

La Ville a été informée début décembre qu'elle serait bénéficiaire d'une subvention de 54 389 € au titre de l'enveloppe complémentaire de l'appel à projets SNEE.

Dans ce cadre, une convention doit intervenir entre la Ville et l'État.

Les dépenses prises en compte pour les Services de l'État sont : les ordinateurs de direction, les vidéoprojecteurs interactifs, les ordinateurs d'enseignants, les tablettes, les classes mobiles, les logiciels éducatifs, les réseaux, les services d'accompagnement.

Le projet validé porte sur les éléments ci-dessous :

	Total dépenses (TTC)	Part subventionnable (TTC)	Subvention (TTC)
Écoles Publiques	56 303 €	48 875 €	37 615 €
Écoles sous contrat	24 214 €	23 336 €	16 774 €
Total	80 517 €	72 211 €	54 389 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 et suivants,
Vu l'Appel à Projet visant à créer un Socle Numérique pour les Ecoles Élémentaires,
Vu la réponse apportée à la Ville,
Vu l'avis du Bureau Municipal en date du 03 janvier 2022,
Vu l'avis de la Commission « Ressources » en date du 10 janvier 2022,
Vu le présent rapport,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré,

- ➔ **APPROUVE** les termes de la convention de financement,
- ➔ **AUTORISER** Madame la Maire à réaliser toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation de la présente délibération.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
La Maire,

Michèle DOLLÉ

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr